

Rapport sur la solvabilité et la situation financière 2025



La version anglaise de ce rapport a été approuvée par le Conseil d'administration en date du 01/04/2026 et soumise au régulateur en temps opportun.

Étant donné que ce rapport a été originellement écrit en anglais et que la synthèse est traduite pour information en français et néerlandais, le texte anglais prévaut sur les traductions en cas de divergence d'interprétation.



RÉSUMÉ



Activités et résultats

Historique et activités de la compagnie

AG est une société active sur le marché belge de l'assurance vie et non-vie et propose une large gamme de produits et de services qui couvrent les besoins des particuliers et des entreprises. En 2025, AG a enregistré un encaissement de 7,5 milliards d'euros, avec une répartition de 60 % / 40 % entre l'assurance vie et non-vie. Les provisions techniques s'élevaient à 62,7 milliards d'euros¹.

AG est le leader sur le marché belge de l'assurance. La compagnie sert près de 2,7 millions de clients particuliers et 290.000 PME et professionnels. AG distribue ses produits d'assurance (vie et non-vie) et ses services à la fois via un réseau de plus de 3.600 courtiers indépendants et via des partenariats de distribution avec BNP Paribas Fortis, Fintro et Touring SA. La distribution des produits Employee Benefits (Group Life and Health Care Insurance) et des services associés se fait principalement en direct et sans intermédiation. Des activités durables et rentables, combinées à une rigoureuse gestion des risques, demeurent essentielles pour remplir les obligations envers les clients, offrir un juste dividende aux actionnaires et financer la croissance du futur.

Depuis mai 2009, AG est détenue à 75 % par Ageas Group et à 25 % par BNP Paribas Fortis. AG est l'actionnaire direct ou indirect de plusieurs sociétés d'exploitation et de services. AG et ses filiales emploient 10.652 salariés en équivalent temps plein au 31 décembre 2025.

Le 8 décembre, à la suite de l'annonce d'Ageas de prendre le contrôle total d'AG Insurance au cours du deuxième trimestre de 2026, AG et BNP Paribas Fortis ont signé une convention de principe pour renouveler leur accord de distribution. La convention prendra effet en 2027 pour une durée de 15 ans. En outre, AG et BNP Paribas Asset Management approfondiront leur collaboration pour les opportunités d'investissement dans certaines catégories d'actifs définies, permettant ainsi à AG de bénéficier de l'expertise et des solutions de BNP Paribas en matière de gestion d'actifs.

Le 28 novembre, AG Real Estate a annoncé l'arrivée de trois nouveaux coactionnaires dans Interparking - Northleaf Capital Partners, Hedera et TINC/Infravest - à la suite de la syndication d'une participation minoritaire dans la société nouvellement créée (AG Real Estate Car Park SA) qui regroupera les participations dans Interparking détenues historiquement par AG Insurance et AG Real Estate (ensemble, « AG »). De par la transaction, AG Real Estate Car Park reste l'actionnaire majoritaire d'Interparking, les actions restantes étant détenues par APG Asset Management et CriteriaCaixa. La nouvelle société est détenue majoritairement par AG. Les fonds gérés par Northleaf Capital Partners, Hedera et Tinc/Infravest détiennent chacun une participation minoritaire.

Environnement économique

L'environnement économique actuel est marqué par des tensions commerciales mondiales, des changements dans les politiques monétaires et fiscales et des conflits en cours. Afin de prendre les mesures nécessaires pour faire face à cet environnement en évolution rapide, les assureurs doivent continuer à adapter leurs offres de services et de produits, à protéger leurs provisions techniques et à saisir les nouvelles opportunités (de croissance) qui s'offrent à eux.

En 2024, le segment Vie Particuliers a introduit un nouveau modèle de tarification flexible pour Guaranteed Invest (Future Invest Bon / AG Invest+), qui a contribué à soutenir la production et à sauvegarder les provisions techniques malgré les vents contraires du marché. Pour répondre aux attentes actuelles du marché, le rendement brut garanti pour le client a été revu à 2,5 % pour les deux premières années et à 2,0 % pour les six années suivantes. Cette flexibilité a permis à AG de maintenir sa compétitivité, de gérer les échéances à terme et d'optimiser l'allocation des actifs conformément aux objectifs ALM. En 2025, le modèle de tarification flexible a été appliqué à nouveau en fonction de l'environnement actuel, ce qui a conduit à un taux d'intérêt garanti de 3,00 % pour la première année et de 2,50 % pour les sept années suivantes.

En EB/HC, AG devra poursuivre son approche d'acteur global de pension, en offrant une gamme complète de solutions de pension qui répondent aux divers besoins et profils de risque des clients. L'accent est donc mis sur l'intensification de la dynamique commerciale et la réduction de la pression sur les marges des assurances de Groupe. En Health Care, l'objectif est de poursuivre la croissance rentable par le biais d'actions commerciales bien ciblées et d'une amélioration de l'efficacité afin de répondre aux prix pratiqués par la concurrence.

Le but principal d'AG en Non-Vie est de conserver sa croissance rentable via des produits et services innovants et des actions commerciales bien ciblées pour répondre à la volatilité croissante des marchés. Dans le même temps, les niveaux de ratio combiné doivent être maintenus sous contrôle sur un marché de la réassurance qui aura potentiellement tendance à se durcir à long terme en raison de l'augmentation de la fréquence et de la gravité des catastrophes naturelles.

¹ Tous les chiffres sont présentés selon les normes IFRS.

Alors que les premiers signes de ralentissement économique se font sentir, AG est prête à en atténuer l'impact sur ses clients professionnels en Non-Vie et Employee Benefits via des mesures préventives, un suivi attentif et continu et la mise en œuvre de mesures de précaution ciblées en cas de besoin.

AG continuera à surveiller et à gérer l'intensification de la dynamique du marché et à manœuvrer pour soutenir les activités vie et non-vie. La capacité à s'adapter et à saisir les meilleures opportunités sera encore plus essentielle dans cet environnement en évolution rapide.

Performance commerciale

Le résultat d'exploitation avant impôts s'élève à 850 millions d'euros, contre 796 millions d'euros en 2024. Cette augmentation s'explique principalement par l'accroissement des plus-values immobilières, l'augmentation des revenus récurrents des titres à revenu fixe et l'impact plus faible des conditions météorologiques par rapport à l'année dernière.

En vie, l'encaissement brut a augmenté par rapport à l'année dernière (+5,6 %), principalement en raison d'une hausse en Retail Life Bank. Les passifs vie affichent une augmentation de 2,5 % par rapport à 2024, principalement grâce aux produits en unités de compte et aux produits de groupe à taux garantis en vie.

Dans le segment non-vie, l'encaissement brut s'élève à 3 milliards d'euros, soit environ 5 % de plus par rapport à 2024. Le résultat d'exploitation est de 267 millions d'euros, contre 244 millions d'euros en 2024, principalement en raison de meilleurs résultats en RC et en soins de santé.

Système de gouvernance

Conformément à la réglementation relative à la surveillance des compagnies d'assurances en Belgique, AG répartit clairement les responsabilités entre les deux organes de gouvernance statutaires : le Conseil d'administration et le Comité de direction. Le Conseil d'administration est responsable de définir la stratégie générale et la gestion des risques, ainsi que de superviser les activités du Comité de direction. Le Comité de direction a la responsabilité de gérer efficacement les activités de la compagnie, de mettre en œuvre la stratégie générale et le cadre de gestion des risques défini par le Conseil d'administration et de mettre en place une structure organisationnelle et opérationnelle. Afin de soutenir le Conseil d'administration dans son rôle et ses responsabilités, le Conseil a créé trois comités consultatifs ad hoc : un Comité d'audit, un Comité des risques et un Comité de nomination et de rémunération. Le Comité de direction a décidé de mettre en place un Business Risk Committee (BRC) et un Asset and Liability Management Committee (ALCO).

En ce qui concerne la gestion des risques, AG opère au sein d'un modèle robuste des « trois lignes de défense ». La mission de la fonction de gestion des risques est d'identifier, d'évaluer, de gérer, de surveiller et de rapporter rapidement les risques susceptibles d'affecter la réalisation des objectifs stratégiques, opérationnels et / ou financiers. Notre approche ERM (Enterprise Risk Management) offre un cadre intégré de gestion des risques. Elle soutient ainsi la stabilité et la croissance à long terme. Elle garantit que la planification stratégique est conforme à l'appétit au risque défini par le Conseil d'administration. Le processus de gestion des risques consiste à identifier les risques auxquels AG est exposée, à évaluer leur impact, à les gérer en prenant les mesures appropriées afin de contrôler ou d'atténuer la position en matière de risques, à surveiller en permanence le profil de risque et les besoins en fonds propres correspondants et à rendre compte à la direction et au Conseil d'administration. L'approche de gestion des risques est articulée autour de son appétence pour le risque, d'un ensemble de politiques en matière de risques, de modèles de risque et de rapports sur les risques. Pour être efficace, ce cadre de gestion des risques doit être bien intégré dans la structure organisationnelle et les processus décisionnels de l'entreprise, ce qui est réalisé grâce à une saine gouvernance des risques.

Le Chief Risk Officer (CRO), qui assume la responsabilité globale de la fonction de gestion des risques au niveau de l'entreprise, est membre du Comité de direction et du Conseil d'administration. Le CRO a une invitation permanente au Comité des risques et au Comité d'audit. L'organisation de la fonction risque au sein d'AG se caractérise par une structure à deux niveaux avec un département central qui supervise la surveillance des risques tout en déléguant certaines responsabilités aux Responsables Décentralisés des Risques (Decentralized Risk Managers – DRM) au niveau des business lines et des fonctions de support. Outre la fonction de gestion des risques, le département CRO regroupe la fonction actuarielle, la fonction de conformité, le contrôle interne et la protection des données.

Profil de risque

Identification des risques

AG offre une large gamme de produits d'assurance et, comme d'autres compagnies d'assurances, est confrontée à divers risques, tels que le risque d'assurance, le risque financier, le risque opérationnel, les risques stratégiques et commerciaux. Dans le but de gérer adéquatement ses risques, AG a opté pour une approche intégrée de gestion des risques (appelée approche de gestion des risques d'entreprise ou ERM) qui consiste à identifier systématiquement et de manière exhaustive les risques actuels et émergents, à évaluer leur impact et leur probabilité possibles ainsi qu'à mettre en œuvre des stratégies intégrées pour fournir une assurance raisonnable concernant la réalisation des objectifs de l'entreprise, soutenant ainsi la

stabilité et la croissance à long terme. Cela garantit que la stratégie, la planification commerciale et la fixation des limites sont conformes à l'appétit pour le risque tel que défini par le Conseil d'administration.

Le système de gestion des risques en place est soutenu par plusieurs composantes principales qui forment un cadre de gestion des risques cohérent et efficace nécessaire pour identifier, évaluer, gérer, surveiller et rendre compte de manière continue les risques auxquels AG est exposée, à un niveau individuel et agrégé, ainsi que de leurs interdépendances. Ce système est articulé autour de l'appétit pour le risque d'AG, d'un ensemble de politiques de risque, de modèles de risque et de rapports de risque, et est soutenu par plusieurs processus, systèmes, données, IT et personnes. Pour être efficace, ce système de gestion des risques doit être bien intégré dans la structure organisationnelle et les processus de prise de décision de l'entreprise, ce qui est réalisé grâce à une gouvernance des risques solide.

Une taxonomie des risques est en place : elle fournit une approche cohérente et exhaustive pour identifier, mettre en évidence et définir les risques auxquels AG est exposée.

Chaque business line gère le risque d'assurance conformément à un ensemble de politiques, dans ce cas plus spécifiquement la politique de risque d'assurance, la politique d'approbation de produits, la politique de souscription, la politique de gestion des sinistres, la politique de provision BGAAP et la politique de réassurance.

Une partie du risque d'assurance est gérée en transférant l'exposition au risque à certains risques de souscription à des réassureurs par le biais de conventions de réassurance appropriées (traités). Dans le cadre de ces conventions, les réassureurs assument une partie des pertes et des frais associés aux sinistres déclarés et non déclarés en échange d'une part des primes. La compagnie utilise principalement la réassurance externe pour atténuer l'impact des catastrophes naturelles (par exemple, tempêtes, tremblements de terre et inondations), des sinistres uniques importants issus de polices avec des limites élevées et de multiples sinistres déclenchés par un seul événement d'origine humaine. Les réassureurs sont sélectionnés principalement sur la base de considérations de tarification et de risque de contrepartie.

Le risque financier englobe tous les risques liés à la valeur et à la performance des actifs financiers et, en conséquence, représente le risque le plus significatif auquel AG est exposé. Le cadre de risque en place combine des politiques spécifiques, des limites, des tests de résistance et une surveillance régulière pour contrôler la nature et le niveau des risques financiers et pour garantir que les risques pris restent dans les limites de l'appétit pour le risque de l'entreprise et soient récompensés de manière appropriée. La recherche sur le mix d'actifs est utilisée pour identifier l'allocation stratégique d'actifs appropriée tandis que la situation et les perspectives du marché sont surveillées régulièrement pour décider de l'allocation tactique des actifs. Le processus de décision équilibre l'appétit pour le risque, les exigences en capital, le risque et le rendement à long terme, les attentes des titulaires de polices, les exigences de partage des bénéfices, les aspects fiscaux et de liquidité pour atteindre un mix d'actifs cible approprié. Dans le cadre du risque financier, une distinction est faite entre le risque de marché, le risque de défaut et le risque de liquidité. La politique d'investissement comprend des directives spécifiques pour la gestion et le contrôle efficaces et la surveillance des produits dérivés. Les positions dérivées dans la taxonomie des risques AG comprennent la couverture FOREX, les swaps de taux d'intérêt pour se protéger contre les mouvements de taux d'intérêt flottants, les ventes à terme d'actions et d'obligations comme couverture contre le risque de baisse des prix et les accords de prêt de titres et les accords de pension pour une meilleure liquidité.

Le risque opérationnel est le risque de pertes financières ou de réputation résultant de processus internes inadéquats ou défaillants, de personnes, de systèmes ou d'événements externes. AG dispose d'une gestion solide des risques opérationnels pour administrer son portefeuille de produits, d'activités, de processus et de systèmes, qui couvre généralement tous les domaines du risque opérationnel. Les procédures de gestion des risques opérationnels comprennent la gestion de la continuité des activités, la gestion de la sécurité de l'information, la gestion du risque de fraude, le contrôle interne, la protection adéquate des actifs de la société et la gestion des risques en ce qui concerne l'externalisation. Les incidents et les pertes opérationnelles sont suivis dans un registre d'incidents. AG a déjà mis en œuvre un large éventail de mesures de protection et d'atténuation pour protéger la compagnie contre des perturbations majeures, comme le prouve la certification ISO27001. Toutefois, le règlement DORA impose de nouvelles exigences pour accroître la résilience opérationnelle des entités financières. AG a apporté les améliorations nécessaires pour se conformer aux exigences de DORA, à la Loi sur l'IA et à la circulaire 2025_08 révisée en matière de gouvernance.

Le risque stratégique émerge généralement en raison de décisions commerciales défavorables, d'une mauvaise mise en œuvre des décisions ou d'un manque de réactivité aux changements de l'industrie. Le risque stratégique est abordé en examinant des scénarios pluriannuels, en tenant compte des risques associés, ainsi qu'en surveillant la mise en œuvre de la stratégie choisie à travers le plan d'activité pluriannuel. Ce dernier prend en compte tous les risques actuels et futurs tels qu'identifiés grâce au processus d'identification des risques clés. L'Own Risk and Solvency Assessment (ORSA) fournit en outre des informations sur la manière dont ces risques pourraient potentiellement compromettre la réalisation du plan stratégique et commercial et dans quelle mesure ces plans ont la capacité adéquate de résister et d'atténuer ces risques.

Le risque d'entreprise est une conséquence potentielle de l'évolution de facteurs externes - politiques, économiques, sociaux, technologiques, environnementaux ou légaux - affectant l'environnement et les conditions dans lesquels AG opère. Cela inclut à la fois des éléments directement liés à l'environnement commercial, tels qu'un changement de comportement des clients, dans le paysage de distribution, un changement réglementaire ou un mouvement stratégique des concurrents,

et des facteurs externes plus généraux tels que le changement climatique. Dans ce contexte, les risques en matière de durabilité, définis comme des risques liés à des questions environnementales, sociales et de gouvernance (questions ESG), constituent un élément majeur. La gestion des risques commerciaux nécessite une gestion préventive des risques, anticipant les développements possibles dans l'environnement. À cet égard, AG utilise un processus de veille structuré pour détecter les menaces (et les opportunités) entourant ses activités. Ces informations sont exploitées dans le processus de planification stratégique et pluriannuelle et l'ORSA.

Le risque de durabilité est explicitement inclus dans la taxonomie des risques d'AG en tant que risque stratégique et commercial majeur. Il reste une préoccupation principale étant donné les défis fondamentaux tels que le changement climatique, mais aussi l'augmentation des inégalités sociales et des conflits géopolitiques, tandis que toutes les parties prenantes s'attendent à ce que les entreprises recherchent activement des solutions respectueuses de l'environnement et inclusives pour relever ces défis. D'une part, ces défis entraînent de nouveaux risques commerciaux, tels que les risques financiers liés à la transition vers une économie neutre en carbone, les risques politiques et juridiques d'une législation inadéquate qui pourrait entraver cette transition, ou, en l'absence d'une telle transition, le risque croissant de catastrophes naturelles comme conséquence du changement climatique accéléré. D'autre part, il y a le risque stratégique croissant de répondre de manière inadéquate ou pas en temps opportun à ces défis, avec non seulement des conséquences directes sur les opérations et les investissements, mais aussi un coût de réputation croissant. Bien que ces risques aient toujours fait partie des facteurs externes analysés dans le processus d'identification des risques clés d'AG, et en tant que tels ont toujours été surveillés par la gestion des risques d'AG, l'inclusion du risque de durabilité dans la taxonomie des risques attire une attention accrue sur ces risques et a été suivie par l'inclusion explicite de facteurs liés à la durabilité dans plusieurs politiques spécifiques de la politique de risques cadre d'AG, et par l'élaboration de plusieurs KPI non financiers, y compris des KPI de durabilité. Dans le cadre de sa stratégie Elevate27, AG a encore renforcé ses ambitions en matière de durabilité. En 2025 (pour l'exercice 2024) AG a publié pour la première fois des informations non financières conformément à la nouvelle directive européenne relative à la publication d'informations en matière de durabilité (CSRD), qui oblige les grandes entreprises à divulguer des informations importantes en matière de durabilité.

AG reconnaît le risque potentiel de perte de réputation résultant d'une perception défavorable de son image de marque par une ou plusieurs parties prenantes : les actionnaires, les clients, les membres du personnel, les partenaires, la société, etc., avec des conséquences dommageables sur les bénéfices, la valeur, la liquidité ou la « franchise quality ». Afin d'atténuer l'impact potentiel de tout événement sur sa réputation, AG maintient un engagement de longue date envers des pratiques commerciales durables et une bonne gouvernance, ainsi que des valeurs d'entreprise claires, un code de conduite commercial, des contrôles internes robustes et un dialogue clair avec ses parties prenantes. Des indicateurs clés de risque (KRI) sont définis afin de surveiller correctement et de réagir de manière appropriée en cas de matérialisation de ces risques. Si la situation l'impose, des plans de communication adaptés sont prévus pour gérer les ayant un impact sur la réputation d'AG.

Exposition au risque

AG mesure l'exposition aux risques quantifiables au moyen d'un Modèle Interne Partiel (MIP) utilisé pour déterminer les exigences en capital de solvabilité (SCR) dans le cadre de Solvabilité II. Outre l'utilisation de la formule standard pour la plupart des risques, le Modèle Interne Partiel inclut un modèle interne pour le risque de souscription non-vie. Depuis 2024, AG contribue à l'initiative stratégique majeure d'Ageas visant à développer un modèle interne Solvabilité II.

Exprimée en termes de consommation de capital SCR, une grande partie de l'exposition au risque provient du risque financier avec le risque de spread, le risque immobilier et le risque d'actions étant ses principaux contributeurs. Notez qu'en raison de la stratégie de gestion des actifs et des passifs de la société, on peut observer une sensibilité au risque limitée aux mouvements des taux d'intérêt sur le portefeuille existant, ce qui se traduit par un SCR relativement faible pour le risque de taux d'intérêt. Alors que le risque d'assurance est le deuxième contributeur le plus important, le risque opérationnel et le risque de contrepartie contribuent dans une moindre mesure à la consommation de capital en risque. Outre la diversification, un autre allègement en capital important provient de l'ajustement du capital requis pour la capacité d'absorption des pertes des impôts différés.

Une évaluation propre de la solvabilité et des besoins en capital (ORSA), comme l'exige le superviseur, est bien intégrée dans la stratégie et le processus de planification des activités de la compagnie et fournit une évaluation prospective de tous les risques inhérents à l'activité et des besoins correspondants en solvabilité et en capital.

Valorisation à des fins de solvabilité

Les actifs et passifs sont évalués à la juste valeur conformément aux exigences de Solvabilité II, avec l'utilisation d'approximations, si nécessaire. En raison d'une différence de méthodologie d'évaluation, des différences avec IFRS existent, mais peuvent être expliquées.



Gestion du capital

La gestion du capital nécessite une approche clairement définie afin d'assurer un déploiement efficace et efficient. L'objectif principal du processus de gestion du capital de la compagnie est de financer une croissance rentable et de soutenir la capacité de paiement des dividendes.

Fin 2025, le montant des fonds propres s'élevait à 5.063 millions d'euros (contre 4.516 millions d'euros en 2024), tandis que le capital requis (SCR) était de 2.373 millions d'euros (contre 2.514 millions d'euros en 2024). Il en résulte un ratio de solvabilité de 213 % (contre 180 % en 2024), ce qui reflète la position financière solide de la compagnie. Environ 87 % des fonds propres sont classés capital Tier 1.

Pour les autres chapitres et les QRT, nous nous référons à la version anglaise, disponible sur le site web d'AG : <https://ag.be/a-propos-d-ag/fr/investor-relations>